



Assemblée générale

Soixante-treizième session

20^e séance plénière

Mardi 16 octobre 2018, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M^{me} Espinosa Garcés. (Équateur)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 125 de l'ordre du jour (suite)

Renforcement du système des Nations Unies

Projet de résolution (A/73/L.5)

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte, qui va présenter le projet de résolution A/73/L.5.

M. Edrees (Égypte) (*parle en anglais*) : Depuis sa création, le Groupe des 77 et de la Chine est le champion du multilatéralisme et de la solidarité mondiale, qui sont les principaux moyens de favoriser des relations harmonieuses et de coopération en vue d'assurer l'équité, l'égalité et la prospérité pour tous. Sur cette base, nous nous sommes efforcés de promouvoir les intérêts économiques collectifs des pays en développement et de renforcer leur capacité de négociation commune sur toutes les grandes questions économiques internationales et de développement au sein du système des Nations Unies. En outre, nous avons contribué efficacement à la coopération internationale sur ces questions, qui sont nombreuses.

Comme nous l'avons déjà souligné, l'héritage du Groupe des 77 et de la Chine est indissociable de celui de l'ONU. Il n'est pas exagéré d'affirmer et de rappeler qu'une grande partie de ce que l'ONU a accompli au cours des 50 dernières années dans le domaine du développement a été, d'une manière ou d'une

autre, inspiré, encouragé, façonné et soutenu jusqu'à maturation par le Groupe des 77 et de la Chine.

Le 27 septembre, le Groupe des 77 et de la Chine a élu l'État de Palestine à la présidence du Groupe pour l'année 2019, le Groupe des États d'Asie et du Pacifique ayant approuvé sa candidature en novembre 2017. Bien que l'État de Palestine soit un membre à part entière du Groupe des 77 et de la Chine depuis janvier 1976, la Palestine demeure un État non membre observateur de l'ONU. Par conséquent, les droits et privilèges dont jouit l'État de Palestine varient d'un organe des Nations Unies à l'autre, en fonction de leur règlement intérieur respectif, des résolutions adoptées par ces organes et de leurs pratiques établies.

Dans ce contexte, à l'issue des consultations tenues avec le Secrétariat, il a été estimé qu'une résolution de l'Assemblée générale était nécessaire pour doter l'État de Palestine des droits et des capacités requis pour lui permettre de s'acquitter des fonctions et des prérogatives habituelles du Président du Groupe des 77 et de la Chine à l'Assemblée générale, dans d'autres organes et entités ainsi qu'à certaines conférences pendant la période où il assurera la présidence du Groupe des 77 et de la Chine en 2019, et ainsi assurer la continuité du rôle positif joué par le Groupe au sein du système des Nations Unies.

Le Groupe des 77 et de la Chine présente donc aujourd'hui le projet de résolution A/73/L.5, intitulé « Présidence du Groupe des 77 pour 2019 ». Les droits auxquels j'ai fait référence sont énumérés dans l'annexe de ce document. L'adoption de ce projet de résolution,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-31787(F)



Document adapté

Merci de recycler



que nous considérons de nature technique et procédurale, permettra au prochain Président du Groupe de s'acquitter efficacement de ses devoirs et responsabilités envers le Groupe et l'ensemble des Membres en 2019, sans préjudice des droits et privilèges existants de l'État de Palestine au titre des résolutions pertinentes.

Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, j'invite tous les États Membres à examiner favorablement le projet de résolution dont ils sont saisis aujourd'hui, en tenant compte de son caractère technique mais aussi de son importance pour les travaux du Groupe. Je signale également que l'Égypte, en sa qualité de Présidente du Groupe, et l'État de Palestine ont participé au processus en toute transparence au sein du Groupe et avec tous les États Membres, afin de garantir une transition en douceur ainsi que la continuité et le bon fonctionnement des travaux du Groupe au cours de l'année prochaine.

La Présidente (*parle en espagnol*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner le projet de résolution A/73/L.5.

Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote avant le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Depuis des décennies, les États-Unis sont déterminés à mettre un terme définitif au conflit israélo-palestinien. Ce n'est que par des négociations directes entre les parties qu'Israéliens et Palestiniens pourront parvenir à la paix qu'ils méritent tous deux, ce qui reste notre objectif aujourd'hui. Nous ne pouvons pas soutenir les efforts déployés par les Palestiniens pour renforcer leur statut en dehors de négociations directes. Les États-Unis ne reconnaissent pas l'existence d'un État palestinien et rappellent qu'aucun État palestinien n'a été admis comme État Membre de l'ONU. Nous nous opposons donc fermement à l'élection de la Palestine à la présidence du Groupe des 77, ainsi qu'au projet de résolution (A/73/L.5) portant autorisation à cet égard.

Si ce projet de résolution malavisé est adopté, les États-Unis ne laisseront aucun doute quant à leur position. Lorsque les Palestiniens prendront la parole en tant que Président du Groupe des 77 à l'Assemblée générale, nous rappellerons à nos collègues États Membres que les États-Unis ne reconnaissent pas l'existence d'un État palestinien et qu'aucun État palestinien n'a été admis comme État Membre de l'ONU. Seuls les États Membres

de l'Organisation des Nations Unies devraient avoir le droit de s'exprimer et d'agir au nom des grands groupes d'États – tels que le Groupe des 77 et de la Chine – à l'ONU.

Il est tout à fait inapproprié qu'un État observateur représente un groupe d'États à l'Assemblée générale ou ailleurs dans le système des Nations Unies. Les États-Unis s'opposent depuis longtemps au renforcement du statut des Palestiniens à l'ONU. Nous avons voté contre la résolution 67/19 de l'Assemblée générale qui a fait de la délégation palestinienne un État non membre observateur. Nous nous sommes toujours formellement opposés à ce que les Palestiniens adhèrent aux traités auxquels nous sommes parties. La raison en est, comme je l'ai déjà dit, que les États-Unis ne reconnaissent pas l'existence d'un État palestinien et que nous ne nous considérons pas liés à « l'État de Palestine » par des relations conventionnelles.

Réaliser la paix véritable exige d'avoir le courage de s'asseoir à une table et de faire des compromis. La présente initiative fait tout le contraire. Nous demandons donc à toutes les délégations de voter contre ce projet de résolution. Nous exhortons également les dirigeants palestiniens à faire ce qui est juste pour leur peuple et à reprendre les pourparlers de paix. Quand ils seront prêts, ils peuvent être assurés que les États-Unis le seront aussi.

M^{me} Furman (Israël) (*parle en anglais*) : Le Groupe des 77 est un acteur important dans les activités de développement menées ici aux Nations Unies. Il traite de questions qui sont de la plus haute importance pour nous tous, en particulier maintenant que l'ONU et les États Membres s'engagent dans la réforme du développement. Tout le monde devrait s'inquiéter si le Groupe est exploité pour l'examen de questions autres que le développement et s'il sert à promouvoir les intérêts politiques d'une délégation. Le projet de résolution actuel (A/73/L.5), tel qu'il est rédigé, indique clairement que c'est effectivement le cas. Bien qu'il s'agisse d'un projet de résolution du Groupe des 77 de nature technique, il a été rédigé par la délégation palestinienne et va au-delà de ce qui est nécessaire pour que le Président puisse exercer ses fonctions au nom du Groupe. Malheureusement, ce type de comportement manipulateur n'est pas nouveau.

Les règles de procédure établies de l'Organisation des Nations Unies sont importantes et définissent le cadre dans lequel nous menons nos activités. Les tentatives constantes de modifier le règlement intérieur pour accueillir une délégation d'observation d'une manière

qui ne serait tolérée par aucun État Membre ne font qu'affaiblir cette institution. Quelle ironie que ce projet de résolution soit examiné au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Renforcement du système des Nations Unies », alors qu'il affaiblit et sape clairement l'ONU? Nous voterons donc contre le projet de résolution. Dans la perspective de 2019, nous espérons sincèrement que le professionnalisme avec lequel la présidence actuelle a assuré la coordination et les délibérations du Groupe des 77 sera maintenu et que le Groupe ne sera pas utilisé de manière cynique pour marquer des points politiques.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/73/L.5, intitulé « Présidence du Groupe des 77 pour 2019 ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Liban, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire

lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Australie, États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

Andorre, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Honduras, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Monaco, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Tuvalu

Par 146 voix contre 3, avec 15 abstentions, le projet de résolution A/73/L.5 est adopté (résolution 73/5).

[La délégation des Seychelles a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

La Présidente (*parle en espagnol*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote après le vote, je rappelle aux délégations que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Schulz (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne a voté pour la résolution 73/5 afin de permettre au Président palestinien du Groupe des 77 d'assumer ses responsabilités au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous nous félicitons du fait que la résolution limite les droits et privilèges supplémentaires à la durée du rôle de la présidence palestinienne en 2019 et aux fonctions requises pour s'acquitter de ce rôle. En ce qui concerne notre explication de vote sur la résolution 67/19, intitulée « Statut de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies », en date du 29 novembre 2012 (voir A/67/PV.44), notre vote d'aujourd'hui ne doit pas être interprété comme la reconnaissance d'un État de Palestine. Il ne doit pas non plus être interprété comme une déclaration sur son statut à l'ONU. Nous attendons avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec un Président palestinien du Groupe des 77 en 2019.

M^{me} Gregoire Van Haaren (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le Royaume des Pays-Bas a voté pour la résolution 73/5 sur la présidence palestinienne du Groupe des 77, afin de permettre à la délégation palestinienne de s'acquitter de ses responsabilités en tant que Présidente du Groupe des 77. Nous nous félicitons du fait que la résolution est limitée dans le temps à la durée de la direction palestinienne du Groupe des 77 et qu'elle ne porte que sur les fonctions nécessaires pour s'acquitter de ce rôle. En ce qui concerne notre déclaration du 29 novembre 2012 (voir A/67/PV.44) au sujet de la résolution 67/19, notre vote ne doit pas être interprété comme une reconnaissance d'un État de Palestine de la part du Royaume des Pays-Bas. Nous attendons avec intérêt de coopérer avec le Groupe des 77 et sa présidence d'une manière ouverte et constructive et dans l'esprit de cette résolution.

M. Bird (Australie) (*parle en anglais*) : La décision de l'Australie de voter contre la résolution 73/5 reflète sa position de longue date selon laquelle les tentatives palestiniennes visant à obtenir la reconnaissance en tant qu'État dans les instances internationales ne sont d'aucune utilité pour la recherche d'une solution prévoyant deux États. La reconnaissance unilatérale de l'État palestinien ne résoudra pas les questions en suspens ni ne créera les conditions d'une stabilité durable. Cela ne sera possible qu'au moyen d'un accord directement négocié entre Israël et les Palestiniens. L'Australie demeure fermement attachée à une solution à deux États qui permette à Israël et à un futur État palestinien d'exister côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Nous exhortons toutes les parties à prendre les décisions courageuses qui s'imposent pour reprendre les négociations et les faire progresser. Il est essentiel qu'aucune partie ne cherche à exploiter les résultats du vote d'aujourd'hui d'une manière qui pourrait compromettre davantage les perspectives d'un règlement juste et durable.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite que la résolution 73/5 soit limitée dans le temps à la durée de la direction palestinienne du Groupe des 77 et limitée dans sa portée aux fonctions nécessaires à l'exercice de ce rôle. Pour ces raisons,

nous avons voté pour. Notre vote d'aujourd'hui vise à permettre une présidence palestinienne efficace du Groupe des 77 et ne doit pas être interprété à tort comme la reconnaissance d'un État palestinien. Nous nous réservons le droit de reconnaître bilatéralement un État palestinien au moment où cela servira au mieux l'objectif de la paix. En fin de compte, le seul moyen de donner au peuple palestinien l'État dont il a besoin et qu'il mérite et de donner au peuple israélien la sécurité et la paix auxquelles il a droit est de négocier une solution à deux États.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote après le vote.

Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis d'exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont voté pour la résolution 73/5. Il y a eu 146 voix pour et trois voix contre. Le vote d'aujourd'hui représente le meilleur du multilatéralisme, l'ensemble des membres appuyant une résolution visant à permettre au président élu d'un groupe de s'acquitter efficacement de ses fonctions. C'est une marque de respect à l'égard de la décision du Groupe des 77 et de la Chine d'élire par acclamation l'État de Palestine à sa présidence pour l'année 2019, après que le Groupe des États d'Asie et du Pacifique a approuvé par consensus la candidature de l'État de Palestine.

L'État de Palestine ne ménagera aucun effort pour se montrer digne de cette confiance dans sa capacité de représenter et de défendre les intérêts du Groupe des 77 et de la Chine, tout en s'engageant de manière constructive, ouverte et transparente avec tous les partenaires afin de promouvoir la coopération et des accords mutuellement avantageux, pour le bien commun de l'humanité.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur sur cette question.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 125 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 30.